



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 14 janvier 2019 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2018-00133 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une entrée de sous-sol attachée à la résidence à une distance de 9.76 mètres d'un cours d'eau et une petite remise est également située dans la rive du cours d'eau. Le règlement de zonage 2007-140 à l'article 12.5 interdit toute construction dans la bande riveraine (10 mètres) d'un cours d'eau.

Identification du site concerné :

367, ch. Claude
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9024-10-4531-0-000-0000
Lot (s) : 2 237 613
Zone : RUR-2



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 21^e jour du mois de décembre deux mille dix-huit.

Louissette Tremblay
Louissette Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21^e jour du mois de décembre 2018 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 21^e jour du mois de décembre deux mille dix-huit.

Louissette Tremblay
Louissette Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière